

LE PROJET D'UNE EUROPE POLITIQUE DEPUIS LE CONGRES DE LA HAYE EN 1948

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la volonté d'assurer une paix durable va amener les politiciens à envisager une coopération au-delà des frontières nationales. En 1948, au Congrès de La Haye, le projet d'une Europe politique est né. Celui-ci, pour éviter des conflits entre pays voisins d'un même continent, suggère aux Etats de se délester d'une partie de leur pouvoir afin de le confier à une autorité supranationale dont les décisions s'imposeraient à tous les pays. On parle d'intégration régionale.

Ce projet d'une Europe politique, lancé au Congrès de La Haye en 1948, est-il devenu une réalité ?

En fait, trois périodes sont à distinguer : la première, comprise entre 1948 et 1957, témoigne de l'échec du projet d'Europe politique ; la seconde, comprise entre 1957 et 1992, correspond à celle de son remplacement par un projet d'Europe économique ; la troisième, à l'œuvre depuis 1992, est marquée par la relance du projet d'Europe politique.

I/ Entre 1948 et 1957, le projet d'une Europe politique est un échec.

A/ Le congrès de La Haye

En 1948, au Congrès de La Haye, le projet d'Europe politique est lancé. Cette année-là, sous la présidence de Winston Churchill, ancien Premier ministre britannique, 800 délégués de 18 pays européens se réunissent à La Haye, aux Pays-Bas. Selon eux, la naissance d'une Europe politique est rendue **nécessaire pour trois raisons : le risque d'une Troisième Guerre mondiale ; la menace d'une invasion soviétique ; et la perspective d'un déclin économique.** En clair, disent-ils, seule l'union des pays européens peut garantir la paix, la démocratie et la prospérité sur le continent. Dès l'origine, cependant, la nature de l'union qui doit être scellée entre les pays européens divise les **européistes** : d'un côté, rangés derrière le Britannique Winston Churchill, les **unionistes**, partisans d'une simple coopération entre les gouvernements et respectueux de la souveraineté des Etats ; d'un autre côté, rangés derrière le Français Jean Monnet, les **fédéralistes**, partisans d'une Europe supranationale dans laquelle les Etats renonceraient à une partie voire à la totalité de leur souveraineté au bénéfice d'une entité supranationale indépendante des Etats. Toujours est-il que du Congrès de La Haye naissent, par-delà les divisions, une institution, le Conseil de l'Europe, en 1949, et aussi un texte, la CEDH, en 1950, deux moyens par lesquels les Etats européens témoignent de leur volonté de coopérer sur la question très politique des droits de l'homme.

B/ Une coopération d'abord économique

En 1951, naît la première institution économique européenne : la CECA. Tout commence en 1950 lorsque, sur la suggestion de Jean **Monnet**, commissaire au Plan, Robert **Schuman**, ministre français des Affaires étrangères, propose de confier les productions franco-allemandes du charbon et de l'acier - les symboles économiques des deux guerres mondiales - à une institution européenne supranationale, c'est-à-dire à une autorité communautaire dont les décisions s'imposeraient aux Etats membres. Celle-ci, appelée Haute Autorité de la CECA, dispose d'un champ de compétence limité certes, puisqu'il est borné à un seul secteur économique, la production de charbon et d'acier, mais au moins dispose-t-elle pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne de pouvoirs supranationaux. **Ce projet, toutefois, proposé à l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest, est accepté par six pays seulement :** la France, l'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), perçus depuis lors comme les six pays fondateurs de la construction européenne. Pour les fédéralistes, cependant, l'intégration économique que consacre la CECA n'est qu'un premier pas.

C/ Puis politique...

En 1954, le projet de donner naissance à deux institutions politiques, **la CED et la CPE (COMMUN POL EURO ou une politique étrangère commune), est avorté.** Tout commence au début des années 1950 lorsque le Français René Pleven, président du Conseil, lance l'idée de créer une armée européenne, la CED, ainsi qu'une Constitution européenne, la CPE. En France, particulièrement, la CED divise l'opinion et les partis politiques. Les communistes, très hostiles à la construction européenne ancrée à l'Ouest, ainsi que les gaullistes, opposés à toute construction supranationale, sont les chefs de file de cette opposition. **De fait, en 1954, après de longs débats, l'Assemblée nationale française rejette finalement la ratification du traité. Conséquence : le rejet de la CED, qui entraîne aussi celui de la CPE, consacre l'échec d'une Europe fédérale** et met durablement fin à toute

tentative d'intégration supranationale dans le domaine politique. En 1954, du fait de l'échec de la CED, la construction européenne subit ainsi son premier coup d'arrêt.

En 1954, après l'abandon de la CED et de la CPE, le projet d'une Europe politique est donc suspendu. Pour ne pas rester sur un échec, les ministres des affaires étrangères des 6 pays de la CECA proposent alors une relance sur un terrain moins sensible, celui de l'économie.

II/ Entre 1957 et 1992, le projet d'Europe politique est remplacé par un projet d'Europe économique

A/ En 1957 naît la CEE

Le 25 mars 1957, les six Etats membres de la CECA, réunis à Rome, signent deux nouveaux traités, chacun donnant naissance à deux nouvelles communautés, la CEE et la CEEA : si la CEE donne naissance à un marché commun, c'est-à-dire à un espace économique au sein duquel toutes les marchandises (et pas seulement le charbon et l'acier) peuvent circuler librement sans le paiement de droits de douane, comme si ces marchandises circulaient à l'intérieur d'un même pays ; la CEEA (dite aussi Euratom) met en place, de son côté, une coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire civile. Les traités de Rome, cependant, ne prévoient pas seulement la naissance d'une politique économique et nucléaire commune. Ils envisagent également la création de trois nouvelles institutions. Parmi elles : le Conseil des ministres, la Commission européenne et le Parlement européen.

B/ Au cours des années 1970, le projet d'Europe politique est relancé

En 1969, en effet, après le départ du général de Gaulle, et son remplacement par Pompidou, moins hostile à l'Europe politique, la CEE bénéficie d'une nouvelle dynamique favorable à la relance du projet de construction politique de l'Europe : en 1973, d'abord, la CEE accepte le principe d'un élargissement non seulement au bénéfice du Royaume-Uni, mais également à celui de la République d'Irlande (Eire) et du Danemark ; en 1974, ensuite, une nouvelle institution voit le jour, le Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement ; en 1979, enfin, le Parlement européen, auquel sont reconnus des pouvoirs accrus, cesse, en conséquence, d'être composé de délégués des parlements nationaux, au bénéfice de députés européens à part entière, élus au suffrage universel direct : le déficit démocratique dont souffrait la CEE jusqu'alors est en partie comblé.

C/ Un approfondissement de la coopération politique à partir des années 80

le projet d'Europe politique est conforté par l'adoption de l'Acte unique (1986). L'Acte unique légalise la création de l'espace Schengen, à l'origine de la suppression des frontières et de la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux entre les pays membres de la CEE, à l'exception de ceux qui ne les avaient pas ratifiés, parmi lesquels le Royaume-Uni. Il étend le domaine de compétence du traité de Rome à des domaines nouveaux, certes non encore politiques, mais plus seulement économiques, tels que la recherche ou l'environnement. Au cours de la même année 1986, enfin, après l'entrée de la Grèce en 1981, « l'Europe des dix » devient « l'Europe des douze », depuis l'adhésion à la CEE de l'Espagne et du Portugal.

En dehors de l'économie, pourtant, l'Europe n'a guère d'existence sur la scène internationale. C'est pour pallier cette lacune que, à partir des années 1990, avec l'adoption du traité de Maastricht et la naissance de l'UE, la construction économique se double d'une construction politique.

III/ Depuis 1992, le projet d'une Europe politique est relancé.

A/ 1992 avec Maastricht naît l'UE

Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, entré en vigueur le 1er novembre 1993, introduit plusieurs nouveautés sur le plan institutionnel. En premier lieu, la création d'une monnaie européenne (l'euro) destinée à remplacer les monnaies nationales. En second lieu, la création d'une citoyenneté européenne, par laquelle tout citoyen membre d'un pays de l'UE peut voter et se porter candidat aux élections municipales et européennes, quel que soit l'Etat de l'Union dans lequel il réside. En troisième lieu, l'extension de la compétence des institutions européennes à de nouveaux secteurs, parmi lesquels l'éducation et la culture. En quatrième lieu, la création d'une police européenne, Europol, siégeant à La Haye aux Pays-Bas, destinée à renforcer la coopération entre les polices nationales. En dernier lieu, la mise en place d'une politique étrangère commune (PESC) et d'une armée européenne embryonnaire, l'Eurocorps.

B/ Approfondir Maastricht

La poursuite du projet de construction de l'Europe politique pose cependant la question de son approfondissement. Le traité de Maastricht, en effet, révèle rapidement ses limites. Des traités complémentaires sont donc adoptés à des échéances plus ou moins rapprochées. Parmi ceux-ci : le traité d'Amsterdam (1997), le traité de Nice (2001), le traité de Rome (2004) ou encore le traité de Lisbonne (2007), qui généralise les prises de décision à la majorité qualifiée c'est-à-dire nombre de voix dépend de la population des états et dote l'UE d'un président désigné par les Etats membres pour une période de 2 ans et demi. Toutes ces modifications institutionnelles, pourtant, utiles à la poursuite de la construction européenne, indispensables même, ne suffisent pas à faire de l'UE une grande puissance politique. Et pour cause : depuis l'échec de la CED en 1954, jamais les Etats ne sont véritablement parvenus à nouer des liens étroits dans le domaine militaire, chaque pays se montrant réticent à l'idée de renoncer à cette part de souveraineté. Bien plus : même dans le domaine de la politique étrangère, les nations européennes font prévaloir leurs intérêts nationaux au risque de diviser et d'affaiblir l'UE, comme l'a souligné la guerre en Irak en 2003, certains pays s'associant à l'intervention américaine (Angleterre) tandis que d'autres s'y refusaient (France).

C/ La question de l'élargissement

La construction européenne, en effet, commencée à six, au temps de la CECA (1951) et de la CEE (1957), se poursuit à neuf depuis 1973, à dix depuis 1981 et à douze depuis 1986. La naissance de l'Union européenne (1993), devenue l'espace économique le plus prospère au monde, suscite, après la fin de la Guerre froide, les convoitises des voisins et provoque l'adhésion de seize nouveaux membres entre 1995 et 2013. Parmi eux : trois pays neutres (1995), deux îles de la Méditerranée (2004) et onze Etats de l'ancien bloc communiste (2004, 2007, 2013). Est-ce à dire que les 46 pays qui composent actuellement « l'Europe géographique » ont tous vocation à rejoindre les 28 pays de « l'Europe politique » ? Certes, certains ne sont pas intéressés (Russie), mais d'autres ont déposé leur candidature depuis fort longtemps, notamment la Turquie (1987). Ces questions, évidemment, ne sont pas tranchées. Elles opposent les européistes et les eurosceptiques, les premiers faisant de l'Europe politique la solution, les seconds le problème.

CONCLUSION

Le projet d'une Europe politique, lancé au Congrès de La Haye en 1948, est donc bel et bien devenu une réalité. Certes, cette construction européenne n'a pas été linéaire. Les reculs et les compromis ont succédé aux avancées et aux idéaux.

Cependant le récent Brexit montre les limites de cette coopération économique et politique et révèle que l'idée d'Europe aujourd'hui ne fait plu l'unanimité.